

Demande d'autorisation de consultation des quotients familiaux

La Ville de Saint Bonnet de Mure adhère à un système informatique proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon qui, après autorisation des familles, permet de consulter directement les quotients familiaux et exclusivement ceux-ci. Il nous faut pour cela l'autorisation des familles.

La Mairie s'engage à la confidentialité de ces informations.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations.

Autorisation de consultation

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

Demeurant :

.....

AUTORISE le service du Pôle Enfance Jeunesse de la Ville de Saint Bonnet de Mure, à consulter mon quotient familial en utilisant mon numéro d'allocataire CAF.

N° CAF : et M'ENGAGE à communiquer tous changements de situation familiale ou financière.

Fait à le

Signature